

Assemblée Générale

Procédure électronique du vote

Pour assurer la sécurité et l'unicité du vote, il y a trois "portes" à franchir :

- Vous devez être connecté au site (identifiant + mot de passe) pour accéder à cette page et cliquer sur le lien "formulaire de vote" ;
- Ce lien conduit à une liste où seul votre identifiant apparaît. Cliquer à droite sur l'icône "crayon dans un carré";
- La partie "identification" du formulaire apparaît. Elle est partiellement remplie. Vous devez cliquer sur votre nom dans la liste déroulante (contrôle de correspondance entre ce nom et l'identifiant indiqué avant) ;
- Si le nom est correct, le reste du formulaire apparaît. Une fois les choix faits, remplir le code aléatoire dans la case idoine en guise de signature (troisième "porte") avant de sauvegarder. Si tout se passe bien, le formulaire disparaît et le message "Enregistrement ajouté/mis à jour" le remplace. Si le formulaire reste, c'est que le code aléatoire a été mal saisi ;
- Si votre vote a été correctement enregistré et que vous cherchez à revenir voter, le message "vote déjà enregistré" remplace le formulaire de vote (unicité du vote).

Par ailleurs, dans la table qui contient les votes, il n'y a pas de données en clair (elles sont cryptées) permettant d'identifier facilement le votant.